

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Point 118 de l'ordre du jour  
**La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettre datée du 12 juillet 2017, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente du Turkménistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration d'Achgabat issue du dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, qui s'est tenu à Achgabat le 13 juin 2017 et auquel ont participé des ministres de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan, de la République du Tadjikistan et du Turkménistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, au titre du point 118 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente  
(*Signé*) Aksoltan Ataeva



## **Annexe à la lettre datée du 12 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Déclaration d'Achgabat**

1. Nous, ministres de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan, de la République du Tadjikistan et du Turkménistan, nous sommes réunis le 13 juin 2017 à Achgabat (Turkménistan), à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU et du Gouvernement du Turkménistan, à l'occasion du « dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale ». Au cours de ce dialogue, nous avons examiné les progrès accomplis et défini les futures priorités stratégiques pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, en particulier le Plan d'action conjoint adopté à Achgabat également le 30 novembre 2011.

2. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et considérons que la prévention du terrorisme est un des moyens les plus importants pour garantir la sécurité nationale et régionale. Nous affirmons en outre que le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité, culture ou civilisation ni à aucun groupe ethnique.

3. Nous saluons le rôle majeur que joue l'ONU dans les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, ainsi que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans ce domaine.

4. Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général ait récemment pris l'initiative de réformer l'architecture antiterroriste des Nations Unies en créant un nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme, avec lequel nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement. Nous sommes également conscients de l'appui précieux que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale apportent dans le cadre de l'application du Plan d'action conjoint, ainsi que des compétences techniques fournies par d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes opérant en Asie centrale. Nous notons également avec satisfaction que cette année marque le dixième anniversaire de la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive.

5. Nous convenons de renforcer encore notre coopération et coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités compétentes, afin d'assurer la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Nous avons conscience que la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies incombe en premier lieu aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais nous demandons néanmoins à nos partenaires bilatéraux ainsi qu'aux organisations internationales et régionales d'intensifier leur engagement à l'appui de cette mise en œuvre.

6. Nous notons que c'est en Asie centrale qu'a débuté la mise en œuvre globale, intégrée et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous prenons acte avec satisfaction de l'achèvement des deux premières phases du projet commun du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale concernant l'application du Plan d'action conjoint pour la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, qui est financé par l'Union

européenne et la Norvège, et décidons, afin d'aller plus loin, de nous appuyer sur cette base solide pour continuer de promouvoir la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies lors de la troisième phase de ce projet.

7. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de continuer, notamment par l'intermédiaire de son Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action conjoint en coordonnant les efforts, en contribuant au renforcement des capacités et en encourageant un programme d'échange régulier d'informations sur l'avancement de la mise en œuvre.

8. Nous entendons fournir tous les efforts nécessaires pour lutter contre les nouvelles menaces recensées dans la cinquième résolution relative à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en particulier s'agissant des recommandations formulées dans le Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent, en encourageant le dialogue et la prévention des conflits, en traitant la question des combattants terroristes étrangers, en favorisant le dialogue avec la jeunesse, l'acquisition de compétences et la facilitation de l'accès à l'emploi, en luttant contre le discours terroriste et l'utilisation abusive des technologies de l'information ainsi qu'en partageant les informations et les bonnes pratiques.

9. Nous demandons également aux partenaires, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations régionales et internationales qui soutiennent nos activités de faire preuve de davantage de cohérence dans la coordination de leurs travaux, notamment grâce au tableau des activités menées par les organisations régionales et internationales à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint en Asie centrale, établi conjointement par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

10. Nous remercions également le Gouvernement du Turkménistan d'avoir pris l'initiative de ce dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, tenu à Achgabat, et de son accueil chaleureux dans ce contexte.

11. Adoptée le 13 juin 2017, à Achgabat (Turkménistan), par les participants au dialogue de haut niveau ONU-Asie centrale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

Achgabat, le 13 juin 2017